



A C O M P T E A

## COMMENT CHOISIR UN CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ?

ACOMPTEA, en réponse à des questions diverses posées par ses clients, a pris l'initiative de rédiger ce livre blanc.

Le choix d'un cabinet d'expertise est déterminant car il va vous accompagner dans le développement de votre entreprise. En effet, l'expert comptable assiste le dirigeant dans la prise de ses décisions dont celles-ci auront une incidence importante pour la pérennité et la solidité de l'activité.

C'est donc dans l'intérêt du futur créateur de faire un choix en connaissance en cause et éviter les principaux écueils, que nous présentons la démarche de sélection développée ci après.

Vous êtes conscient que la gestion d'une activité telle qu'elle soit requière des connaissances et des aptitudes en gestion. Un professionnel souhaite être accompagné dans cette fonction mais à quel moment est-ce nécessaire et quels sont les critères de choix d'un expert comptable.

### **1. A QUEL MOMENT SOLLICITER UN EXPERT COMPTABLE ?**

Un expert comptable intervient pour l'établissement des comptes annuels et pour le conseil en gestion sociale, fiscale et juridique.

Lors de la prise la décision de créer une activité, l'entrepreneur doit consulter un expert comptable pour valider la cohérence économique du projet et les modalités juridiques d'exercice correspondantes (auto entrepreneur, entreprise individuelle, société)

Si l'entrepreneur opte pour le statut d'auto-entrepreneur, l'intervention d'un expert comptable n'est pas justifiée.

### **2. QUI CONSULTER ?**

L'expert comptable est le conseiller de l'entreprise, l'entrepreneur doit consacrer le même soin dans sa sélection que pour son médecin de famille et il est recommandé de rencontrer trois experts comptables avant de faire son choix (présélection sur recommandation d'amis, de relation du secteur d'activité, sur internet)

Il faut retenir celui qui vous inspire confiance et écoute sur la base des développements ci après.



L'effectif et la taille du cabinet sont importants et doivent être en cohérence avec la taille et l'activité de votre entreprise. Ceci est nécessaire pour profiter de toute l'attention que vous êtes en droit d'attendre et pour répondre à vos besoins de réactivité.

Dans un cabinet trop grand, votre dossier risque d'être confié à des collaborateurs juniors. Aussi, pour une entreprise de dix personnes au plus, un cabinet comptant cinq ou six salariés est parfait. Si vous employez 50 salariés, un cabinet rassemblant huit à dix collaborateurs est également adapté.

Il convient également de prendre en compte les spécificités de vos projets de développement. Si l'entreprise prévoit un développement à l'export, il faut s'assurer que des collaborateurs maîtrisent l'anglais et éventuellement une autre langue selon vos besoins.

### **3. COMMENT EST ORGANISÉ LE CABINET ?**

Vous devez vous intéresser à l'équipe qui va gérer régulièrement votre dossier, vous renseignez sur le niveau de formation des collaborateurs, sur l'ancienneté et la présentation des collaborateurs et demander à rencontrer le responsable de votre mission.

Soyez attentif à l'accueil réservé par chaque interlocuteur, à sa disponibilité, à sa réactivité, à sa capacité d'analyse de votre situation.

Assurez-vous qu'une réunion de synthèse est organisée au moment de l'établissement des comptes annuels avec votre expert comptable lui-même. Lors de cette réunion, il doit vous livrer une analyse personnalisée de la période passée en vue de définir les objectifs de la période suivante.

### **4. QU'EST CE QU'UNE LETTRE DE MISSION ?**

L'entrepreneur doit préalablement à la visite d'un expert comptable définir ses besoins.

Les services standards sont la tenue comptable ou la surveillance comptable, la production des bulletins de salaires et les déclarations sociales et fiscales ainsi que l'établissement des comptes annuels.

En complément, l'expert-comptable choisi doit avoir une compétence en gestion pour vous assister dans le pilotage de votre entreprise.

Le niveau d'équipement du cabinet et l'organisation des travaux correspondants sont importants (télé déclaration fiscales, sociales, télépaiement des cotisations, site de comptabilité en ligne, de paie en ligne, tableaux de bord).

A l'issue du premier rendez vous et avant le démarrage des travaux, une lettre de mission est préparée et correspond à un contrat qui détaille l'ensemble des travaux confiés au cabinet, les obligations réciproques, notamment en matière de délai de délivrance de certains documents ou informations, sont exposées. Elle précise le mode de tarification ainsi que les taux horaires correspondants.

L'expert-comptable estime le temps qu'il consacrera à votre mission pour vous proposer un budget annuel car le contrat correspond à un exercice fiscal. Les offres tarifaires sont assez facilement comparables. Pour une tenue comptable, le taux moyen est d'environ 70 à 80 euros de l'heure pour un volume des pièces faible.

Le critère de prix ne doit pas être l'élément déterminant car vous devez faire le choix de votre expert-comptable sur la durée. Le cout de ses honoraires est un investissement pour pérenniser votre projet.

Il faut vous interroger sur ses aptitudes à vous fournir une information régulière de qualité et assortie d'avis et de commentaires pertinents.

Il doit prouver sa capacité à respecter les délais, son adaptabilité et ses talents de pédagogue. Il doit être capable de transformer des chiffres en indicateurs utiles pour la gestion et le pilotage de votre entreprise.

En dehors des missions classiques de gestion comptable, le champ d'intervention de l'expert-comptable est plus étendu et vous devez vous assurer que les compétences décrites ci après sont existantes ou réalisées avec des partenaires.

**Le droit des sociétés** : Choix de la forme juridique, Assistance pour les formalités, préparation des opérations de constitution, d'augmentation de capital, de transmission...

**Le droit du travail et la gestion sociale** : Etablissement des bulletins de paie et des déclarations sociales, Protection sociale du dirigeant et mise en place de systèmes d'intéressement, de prévoyance, de retraite adaptés, Assistance à la gestion de personnel

**La fiscalité** : Etablissement de toutes les déclarations fiscales, Optimisation de la gestion fiscale, Assistance en cas de contrôle

**La gestion de l'entreprise** : Conseil en gestion( assistance à la création d'entreprise, projets d'investissement, contrôle budgétaire, tableaux de bord), Conseil en finance (trésorerie, recherche de financements, relations avec les organismes bancaires et financiers), Formation:(plan de formation, aide au recrutement), Accompagnement des PME en difficulté( restructuration, plan de continuation), Evaluation d'entreprises dans le cadre de cessions, apports, successions, partages, donations, transmissions...

**Le système d'information de l'entreprise** : Elaboration du cahier des charges pour l'assistance au choix des logiciels de gestion...

**L'audit** : Audit des comptes dans le cadre de prises de participation, de rachats d'entreprises, Audit juridique, fiscal, social, organisationnel, Audit des systèmes informatiques, Audit des assurances...

Au-delà des bases décrites ci avant, certains cabinets comme ACOMPTEA accompagnent les entreprises pour leurs projets d'avenir en les aidants à anticiper les évolutions et à améliorer leur performance dans les domaines de la stratégie et de la communication associés à nos prestations.

## 5. QUELLE IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE DES BUREAUX ?

Vous ne devez pas choisir un cabinet sans vous rendre physiquement dans ses locaux.

La réunion de présentation de votre entreprise et de vos besoins doit avoir lieu chez l'expert comptable même si cela va vous « prendre » plus de temps.

La situation géographique des bureaux est un critère de choix pour faciliter une proximité.

Toutefois, le choix de la décoration, la présentation des bureaux, la clarté du site internet sont également des éléments à prendre en compte car ils reflètent le positionnement du cabinet, l'ambiance de travail et la personnalité de l'expert comptable.

## 6. POURQUOI ACOMPTEA ?

Le cabinet Acomptea a été organisé pour répondre de façon optimale aux préoccupations des dirigeants. Il est composé d'une dizaine de collaborateurs, sur deux sites et organisé par pôles de services : Création, gestion, contrôle et développement.

Son dirigeant Pascale Estivaux, expert comptable, commissaire aux comptes, issu des grands cabinets d'expertise a créé ACOMPTEA en 2007 pour proposer un accompagnement sur mesure aux dirigeants.

Elle assiste également des entreprises dans des opérations de reprise ou en difficulté (redressement judiciaire) compte tenu de son expertise dans la production de comptes de gestion et de prévisions d'activité.

Depuis 2008, elle occupe la fonction d'administrateur à l'association de gestion agréée UNAGA et a été élue conseiller au tribunal des Prud'hommes ou elle siège depuis 2010.

Enfin, elle est chargée d'animation chez FRANCIS LEFEBVRE FORMATION, grâce à sa compétence et sa pédagogie reconnues.



---

Cet ensemble de savoir faire est la raison pour laquelle aujourd'hui l'équipe ACOMPTEA est en mesure de répondre au mieux aux critères de sélection d'un cabinet d'expertise. C'est par son expérience que Pascale ESTIVAUX a pu concevoir ce livre blanc.

En conclusion, nous espérons que ce document a pu vous convaincre qu'un expert comptable doit vous accompagner dans votre aventure économique quelque soit le niveau de votre activité.

Nous remercions nos clients qui nous ont fait part de leurs doutes et de leurs interrogations avant de nous avoir choisis et qui nous ont invités à rédiger cette note pour aider d'autres entrepreneurs à faire le bon choix.

Que cette lecture attentive vous soit utile et profitable

ACOMPTEA

24 rue de Madrid

75008 Paris

[www.acomptea.fr](http://www.acomptea.fr)

TEL 01 40 08 01 67